

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LA
TAXE SUR LES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES DES SOCIÉTÉS
PÉTROLIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 7 décembre, le premier ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement allait imposer à 100 p. 100 les recettes supplémentaires des sociétés pétrolières provenant de toutes augmentations de prix. Cette nouvelle a fait dégringoler l'indice des valeurs pétrolières à la Bourse de Toronto de 109 points et a semé la panique parmi les investisseurs de Toronto et de New-York tant que le cabinet du premier ministre n'eut pas précisé sa position. En conséquence, je propose, avec l'appui du député de Verchères (M. Loiselle):

Étant donné l'obsession du premier ministre à faire des déclarations contradictoires et obscures, que l'on exhorte les hommes d'affaires d'Amérique du Nord à toujours prendre la peine de vérifier auprès du cabinet du premier ministre l'exactitude des déclarations de ce dernier avant d'y ajouter foi.

Des voix: Oh! oh!

* * *

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

LA CONSTITUTIONNALISATION DANS L'ACTE DE L'AMÉRIQUE
DU NORD BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Nous célébrons aujourd'hui le 30^e anniversaire de l'abolition des appels au comité judiciaire du Conseil privé de la Grande-Bretagne, ce qui a fait de la Cour suprême du Canada le tribunal de dernière instance du système judiciaire canadien. Ce qu'on ne reconnaît pas généralement, c'est qu'au contraire de la Cour suprême des États-Unis, la Cour suprême du Canada n'est pas un tribunal constitutionnel, mais simplement un organe du Parlement qui, partant, pourrait bien être aboli par une loi de cette assemblée législative.

De façon à rendre notre tribunal suprême indépendant, tant essentiellement que formellement, de nos institutions politiques, et à mettre en lumière le rôle qu'il joue en tant que cour d'appel et d'arbitre des questions constitutionnelles, je propose, avec l'appui du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter un amendement constitutionnel pour faire de la Cour suprême un tribunal constitutionnel entièrement

protégé en la constitutionnalisant dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération cette motion proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LES FONDS NÉCESSAIRES POUR RÉTABLIR LE SERVICE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme il se produit, dans des localités situées dans le delta du Mackenzie, des pannes d'électricité, attribuables à des générateurs défectueux, qui causent de graves difficultés aux habitants, et comme la Commission d'énergie du Nord canadien a dit qu'elle était incapable, faute de fonds, de réparer l'équipement et de le maintenir en bon état, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le gouvernement accorde des fonds d'urgence à la Commission d'énergie du Nord canadien pour permettre à celle-ci d'effectuer les réparations nécessaires et de rétablir intégralement le service aux localités en question.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour que celle-ci soit mise en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR UNE SOCIÉTÉ DE
PRODUITS CHIMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

● (1410)

Étant donné qu'une compagnie américaine appelée S.C.A. déverse journallement des milliers de gallons de biphényle polychloré et d'autres substances chimiques nocives dans la rivière Niagara et comme en continuant de recourir à cette méthode d'élimination de ses déchets elle peut nuire de façon durable à la santé de tous les citoyens canadiens et américains qui demeurent sur les bords de la rivière, je propose, appuyé par le député de Niagara Falls (M. Froese):